

BUDGET PRIMITIF 2019

Rapport de présentation

Conseil communautaire du 2 avril 2019

VersaillesGrandParc.fr



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE	3
II.	LE BUDGET PRIMITIF 2019 DETAILLE PAR COMPETENCE COMMUNAUTAIRE.....	14
A.	LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (FONCTION 110)	15
B.	LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (FONCTION 12).....	17
C.	LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	18
	1. LA COMPETENCE CULTURE (fonction 311)	18
	2. LES MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415).....	22
D.	LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (FONCTION 524)	23
E.	LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (FONCTION 70).....	25
F.	LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES (FONCTION 812)	27
G.	LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FONCTIONS 815 ET 822)	34
	1. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815).....	34
	2. LES CIRCULATIONS DOUCES ET LE PARKING COMMUNAUTAIRE (Fonction 822)	37
5	LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (FONCTION 824)	39
I.	LA COMPETENCE GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (FONCTION 831).....	43
J.	LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	44
	1. LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRES (Fonction 90)	44
	2. LA PROMOTION DU TOURISME (Fonction 95).....	48
D.	LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (FONCTION 020)	49

I. Présentation générale

Le budget primitif 2019 (BP) est construit sur la base des informations disponibles et des orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

➤ **la stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises ;**

VGP maintient ses taux au niveau fixé en 2010. Les seules variations sont liées au lissage.

➤ **l'amélioration de l'offre de transports** (restructuration du réseau, aménagements de voirie),

➤ **la construction d'une seconde déchèterie intercommunale située à Buc,**

➤ **l'acquisition du domaine de la Faisanderie dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

➤ **le soutien à l'investissement des communes dans le cadre du Plan de développement intercommunal (20 € / habitant)**

➤ **la croissance de la fiscalité économique permettant un reversement important aux communes dans le cadre du retour incitatif 2019**

➤ **une inscription d'emprunt de 4,2 M€** pour équilibrer le budget, dont la mobilisation ne devrait pas intervenir sur l'exercice 2019

Cette inscription d'emprunt a été réduite de 0,5 M€ par rapport au montant annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire (4,7 M€ initialement).

Le budget primitif 2019 s'élève à 209,2 M€, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 180,9 M€,
- section d'investissement : 28,3 M€ (20,6 M€ de nouveaux crédits et 7,7 M€ de crédits reportés de l'exercice 2018).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2018 est marqué par une hausse importante des recettes fiscales (+ 5 M€) principalement liée à la croissance de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (+2,8 M€) et à la revalorisation forfaitaire des bases (+2,1 M€).

Il convient de rappeler que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) diffère de la Cotisation Foncière des Entreprises sur plusieurs points :

- le taux de la CVAE n'est pas voté par les collectivités locales, mais par le Parlement. Il est identique partout en France ;
- la CVAE n'est payée que par les grosses entreprises : 500 000 € de chiffre d'affaires HT minimum ;
- l'évolution de la CVAE est difficilement prévisible au-delà d'une année. Elle évolue en fonction de la valeur ajoutée de grands groupes ;

- la CVAE est perçue avec un décalage de 2 ans : la CVAE perçue en 2019 a été collectée par l'Etat en 2018 sur la base de 2 acomptes de 2018 et du solde de 2017.

Le tableau ci-dessous est une rétrospective des prévisions de CVAE et des montants définitivement perçus de 2015 à 2019.

Ce tableau apporte plusieurs enseignements :

- le produit prévisionnel de CVAE 2019 est proche du réalisé 2017,
- le produit de la CVAE a baissé en 2018 par rapport à 2017 (-2,1 M€), mais est resté supérieur à la CVAE perçue en 2015 utilisée comme référence (voir la ligne Ecart réalisé / 2015). Il s'agit de l'année de référence, car l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay a été calculée sur le produit fiscal 2015.
- le montant définitif est systématiquement supérieur à la prévision budgétaire. La prévision de la DGFIP communiquée au mois de novembre aux EPCI n'est pas très précise (de 2 % à 8 % d'erreur).

	2015 (VGP + Vélizy)	2016	2017	2018	2019
Prévision BP sur la base de la DGFIP		30 457 000 €	33 303 000 €	31 868 000 €	36 784 000 €
Réalisé	28 901 325 €	31 096 462 €	36 147 940 €	34 031 894 €	
Ecart réalisé / 2015		2 195 137 €	7 246 615 €	5 130 569 €	7 882 675 €

Les recettes de fonctionnement se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires : 33 827 635.70 € (19 %)
- des recettes non affectées pour 147 120 364,30 € (81 %)

Les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la reprise du résultat 2018 : 6 940 364,30 €
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 5 500 000 €

La DGF estimée pour 2019 est en baisse par rapport au montant notifié 2018 (- 573 098 €).

La DGF se compose :

- o d'une dotation de 9,3 M€ en baisse de 5 % par an en raison du faible niveau des charges transférées à Versailles Grand Parc comparativement aux autres intercommunalité (mesuré par le coefficient d'intégration fiscale) et par le niveau élevé du potentiel fiscal,
- o du prélèvement de l'Etat opéré de 2014 à 2017 pour la réduction des déficits : - 3,8 M€
- la dotation de compensation de la suppression de la part salaire de l'ex-Taxe Professionnelle : 21 646 000 € est estimée en baisse de 3 % par rapport au montant notifié 2018,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 410 000 €,

- la compensation fiscale liée aux allègements décidés par l'Etat en faveur de certains contribuables à la taxe d'habitation (1 180 000 €),
- l'amortissement des subventions reçues par VGP pour financer un investissement se traduit par une recette d'ordre de 469 000 € (et une dépense d'ordre en investissement de même montant).

Il convient de préciser que le montant prévu dans le Budget Primitif 2019 pour l'amortissement des subventions est de 500 000 €, car il intègre 31 000 € liés à l'amortissement de subventions portant sur des biens liés à la compétence ordures ménagères et comptabilisés directement sur la compétence (fonction 812).

- le produit fiscal (hors TEOM) estimé à 110 975 000 € dont la décomposition est présentée ci-dessous.

Les taux d'imposition de Versailles Grand Parc seront inchangés en 2019 par rapport à l'exercice 2018 (hors effets de lissage).

La réforme de la Taxe d'Habitation visant à exonérer 80 % des contribuables est neutre en 2019 pour la communauté d'agglomération. La TH des contribuables concernée est payée par l'Etat sur la base du taux voté en 2017 et de la croissance des bases.

Le taux de CFE voté par Versailles Grand Parc (18,86 %) est le deuxième taux le plus faible de toutes les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles en 2018¹.

En euros	BP 2018	BP + BS 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Varia° BP/BP+BS	Observations
TH	39 777 000	40 028 169	39 917 132	41 165 000	1 136 831	Revalorisation forfaitaire : +2,2 %
TFNB	24 000	24 000	26 922	30 000	6 000	
TAFNB	233 000	242 271	242 271	245 000	2 729	
CFE	26 153 000	26 515 657	26 596 826	27 550 000	1 034 343	Revalorisation forfaitaire : +2,2 %
CVAE	31 868 000	34 031 894	34 031 894	36 784 000	2 752 106	Prévision DGFIP
TASCOM	4 120 000	4 102 338	4 071 730	4 070 000	-32 338	
IFER	755 000	793 288	823 557	831 000	37 712	
Rôles supplémentaires		196 869	782 828	300 000	103 131	
PRODUIT FISCAL (hors TEOM)	102 930 000	105 934 486	106 493 160	110 975 000	5 040 514	

¹ Le taux de CFE 2018 le plus faible voté par les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles (hors Métropole du Grand Paris) est de 18,04 % (CA de Dembeni/Mamoudzou à Mayotte).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 180 948 000 € concernent :

- les reversements de fiscalité et la participation à la péréquation entre collectivités pour 118 238 000 € (soient 65 % des dépenses de fonctionnement),
- les compétences gérées par Versailles Grand Parc pour 49 110 000 € (soient 27 % des dépenses de fonctionnement),
- l'autofinancement pour 13 600 000 € (soient 7,5 % des dépenses de fonctionnement) composé des amortissements (5 400 000 Millions d'euros) et du virement complémentaire (8 200 000 €).

Des reversements de fiscalité sont réalisés au profit :

- **des 18 communes :**

- 91 088 204 € au titre des attributions de compensation (AC)

Ce montant correspond aux attributions de compensation des communes au 1^{er} janvier 2019 (90 910 966 €) et au complément d'attribution de compensation lié au détransfert des pass locaux de bus aux séniors revenant à la charge des communes du Chesnay-Rocquencourt et de Versailles (177 238 €).

L'évaluation de ce détransfert a été faite par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 21 novembre 2018. Le rapport de la CLETC a été approuvé entre décembre 2018 et février 2019 par la majorité qualifiée des conseils municipaux.

La modification des attributions de compensation des communes du Chesnay-Rocquencourt et de Versailles est soumise au Conseil communautaire du 2 avril 2019 à la même séance que le vote du BP 2019.

En raison de la réduction de la trésorerie de Versailles Grand Parc sur l'exercice 2018 suite au détransfert des subventions habitat, le Conseil communautaire a voté le 4 décembre 2018 le versement des attributions de compensation en 9 fois : mensuellement au 1^{er} semestre, puis tous les deux mois avec un mois d'avance au second semestre pour aider les communes.

- **de l'Etat :**

18 879 704 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ;

50 092 € au titre de dégrèvements éventuels de fiscalité

8 220 000 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce montant est similaire au montant payé sur l'exercice 2018.

Ce montant correspond :

- à la part de Versailles Grand Parc au titre du droit commun (6 129 000 €),
- à la prise en charge d'une partie du FPIC des communes (2 091 000 €) dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale 2019 calculé selon les mêmes règles qu'en 2018.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ne dispose plus des capacités financières pour prendre en charge la moitié du FPIC des communes comme cela avait été le cas de 2012 à 2016 sans recourir à l'emprunt ou à la fiscalité.

Les compétences gérées par Versailles Grand Parc :

Elles se composent :

- des charges de personnel : 11 078 000 €,
- des autres dépenses : 38 032 000 €.

Les budgets consacrés aux compétences et à l'administration générale sont décrits en détail dans les parties suivantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses de personnel entre le BP 2018 et le BP 2019.

En euros	BP 2018	BP 2019	Varia° BP/BP+BS
Traitement/charges	9 984 000	10 087 600	+ 103 600
Autres dépenses de personnel	1 094 000	990 400	-103 600
GUSO (cachets des artistes et professeurs)	52 000	56 000	+ 4000
Mutualisation	1 000 000	892 400	-107 600
Autres : assurance, visites médicales	42 000	42 000	0
TOTAL CHAP.012 : CHARGES DE PERSONNEL	11 078 000	11 078 000	0

La baisse des dépenses de mutualisation s'explique par la fermeture de la déchèterie du Chesnay à la demande de la commune et par la résiliation de la convention de mutualisation afférente.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 20 053 000 € au BP 2019, auxquelles s'ajoutent les recettes liées à l'exercice 2018 (7 738 965 €).

Les recettes liées à l'exercice 2018 se composent :

- des restes à réaliser de recettes d'investissement 2018 liés aux subventions notifiées pour l'aménagement de la piste cyclable de la rue de la porte de Buc (2 134 483 €).

Les financeurs sont l'Etat à travers le FSIL 2017 (1 000 000 €), le Conseil départemental des Yvelines (750 000 €) et la Région Ile-de-France (384 483 €).

- de l'affectation du résultat permettant la couverture du besoin de financement des investissements 2018 : 3 117 504 €
- de l'excédent d'investissement cumulé : 2 486 978 €

Les recettes du BP 2019 se composent :

- des subventions notifiées : 1 729 500 €
- du Fonds de Compensation de la TVA : 997 015 € calculé sur les dépenses d'investissement 2018,
- des cautions reçues : 26 755 € liées à la location des instruments, des bureaux de la pépinière et des places de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- de recettes d'ordre : 8 783 000 €
 - o les dotations aux amortissements : 5 400 000 € d'un montant conséquent en raison du poids des subventions d'équipement versées dans l'investissement total et de la régularisation de l'amortissement de la déchèterie de Bois d'Arcy,
 - o le virement complémentaire : 8 200 000 € dégagé notamment grâce à la reprise anticipé du résultat 2018 de 6 940 364 €,
- d'une inscription d'emprunt (4 200 000 €) en cas de nécessité

L'autofinancement d'un montant de 13 600 000 € permet de financer 66 % des dépenses d'investissement 2019.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 20 553 000 € au BP 2019, auxquels s'ajoutent les crédits de 2018 reportés sur 2019 (7 738 965 €).

Les dépenses d'ordre d'un montant de 500 000 € correspondent à l'amortissement des subventions reçues par VGP pour des équipements amortissables (recette d'ordre en fonctionnement de même montant).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 20 053 000 € (hors reports 2018).

Elles se décomposent en 4 catégories :

En euros	BP 2018	Total budgété 2018	Reports 2018	BP 2019	BP 2019 avec reports
Constructions neuves et fonds de concours aux communes	9 913 195	18 087 073	6 435 866	15 160 000	21 595 866
Gros entretien	354 000	534 767	86 887	219 000	305 887
Acquisitions	2 259 605	3 333 584	964 525	2 622 185	3 586 710
Subventions exceptionnelles et acquisitions foncières	856 200	1 543 287	251 688	2 051 815	2 303 503
TOTAL GENERAL	13 383 000	23 498 711	7 738 965	20 053 000	27 791 965

Le détail des dépenses d'investissement est présenté dans les tableaux ci-dessous :

En euros	BP 2018	Total budgété 2018	Reports 2018	BP 2019	BP 2019 avec reports
Retour incitatif aux communes		2 716 858	1 103 163	2 920 000	4 023 163
Plan développement intercommunal*				2 500 000	2 500 000
Enseignement musical : auditorium CRR*	1 549 695	2 061 695		230 000	230 000
Vidéoprotection	2 565 000	5 308 381	2 817 631	1 900 000	4 717 631
Fibre optique : liaison entre les mairies*				2 000 000	2 000 000
Ordures ménagères : déchèterie à Buc*	1 000 000	1 200 000		2 500 000	2 500 000
Transports		0			0
Aménagements de voirie pour les bus	500 000	500 000		700 000	700 000
Piste cyclable Vallée de la Bièvre*	900 000	900 000		1 280 000	1 280 000
Piste cyclable Bois d'Arcy base de loisirs*	500 000	500 000		110 000	110 000
Fonds de concours gymnase Buc/dépôt bus				1 000 000	1 000 000
Allée Royale	200 000	682 250	171 730	20 000	191 730
Piste cyclable rue de la porte de Buc	2 490 000	3 129 924	1 608 798		1 608 798
Piste cyclable Plaine de Versailles	90 000	196 648	159 749		159 749
Piste cyclable : Châteaufort		100 000	100 000		100 000
Bruit : acoustique pont des Chantiers	98 500	151 000	13 125		13 125
Dév. Économique : avance SEM PAT RIE		150 000			0
Soldes d'opérations : fonds de concours pistes cyclables, participation piste RD938,...	20 000	490 316	461 669		461 669
Total constructions neuves et fonds de concours aux communes	9 913 195	18 087 073	6 435 866	15 160 000	21 595 866

* Autorisation de Programme votée pour cet investissement : pas de report.

Les travaux de gros entretien sur les équipements communautaires (219 000 €) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En euros par ordre de montant décroissant	BP 2018	Total budgété 2018	Reports 2018	BP 2019	BP 2019 avec reports
Conservatoires	199 000	356 931	20 656	83 000	103 656
Ecoles de musique : Bois d'Arcy, Toussus	50 000	57 000	57 000	0	57 000
Déchèteries	17 000	17 000	1 141	25 000	26 141
Gares routières		0		10 000	
Pépinière d'entreprises	37 000	41 986	6 048	12 000	18 048
Siège de VGP	21 000	31 850	2 041	11 000	13 041
Pistes cyclables de VGP	20 000	20 000		66 000	66 000
Aire d'accueil des gens du voyage	10 000	10 000		12 000	12 000
Total Gros entretien	354 000	534 767	86 887	219 000	295 887

Les acquisitions prévues au BP 2019 (2 622 185 €) sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En euros par ordre de montant décroissant	BP 2018	Total budgété 2018	Reports 2018	BP 2019	BP 2019 avec reports
Points d'apports volontaires	650 000	1 055 029	186 497	1 062 000	1 248 497
Bacs ordures ménagères	475 000	621 553	55 612	542 500	598 112
Instruments de musique	181 500	249 525	177 470	181 500	358 970
Matériel scénique CRR VGP		148 000	148 000		148 000
Matériel informatique	106 600	150 964	18 234	77 500	95 734
Logiciels	409 000	481 393	235 280	371 006	606 285
Banque communautaire de matériel informatique	250 000	250 000	44 872	148 000	192 872
Capteurs projet Autopilot avec VEDECOM financés à 100 % par l'U.E	20 000	149 400	42 971		42 971
Signalétique zones d'activité + déchèterie	55 000	76 782	3 143	76 000	79 143
Mobilier	23 250	39 698	1 092	19 000	20 092
Composteurs	21 000	21 922	7 196	30 600	37 796
Remboursement de cautions	26 755	26 755		26 485	26 485
Frais d'annonces marchés publics	14 000	14 000		9 000	9 000
Données SIG	15 000	15 000	1 211	20 000	21 211
Frais d'études		10 000	1 048		1 048
Matériel exposition pour salon				1 000	
Matériels divers	12 500	23 563	12 523	37 594	50 117
Véhicule			29 377		29 377
Provision pour imprévus		0		20 000	20 000
TOTAL ACQUISITIONS	2 259 605	3 333 584	964 525	2 622 185	3 585 710

Les subventions d'investissement et acquisitions foncières prévues au BP 2019 (2 051 815 €) sont détaillées dans le tableau page suivante.

En euros	BP 2018	Total budgété 2018	Reports 2018	BP 2019	BP 2019 avec reports
Acquisition du domaine de la Faisanderie				1 700 000	1 700 000
Opérations comptables sur les comptes de tiers (Recette = Dépense)	800 000	800 000			0
Opération comptable : changement d'affectation d'une subvention pour l'amortir				90 000	
Participation au diffuseur sur l'A86*	32 200	32 200		195 815	195 815
Subventions aux écoles de musique pour l'achat d'instrument	20 000	20 000	17 410	20 000	37 410
Subventions achat de poules	4 000	4 000	1 925	4 000	5 925
Subventions habitat		552 900	71 588		71 588
Subventions Habiter mieux		42 000	95 000	42 000	137 000
Subvention Bio Yvelines		43 667	30 786		30 786
Participation changement de nom de la gare de Fontenay		34 979	34 979		34 979
Subvention à Rennemoulin pour les travaux de la chapelle		13 541			0
TOTAL SUBVENTIONS HABITAT ET EXCEPTIONNELLES	856 200	1 543 287	251 688	2 051 815	2 213 503

* Autorisation de Programme votée pour cet investissement : pas de report.

Le Budget Primitif 2019 est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

En euros	BP 2018	BP+BS 2018	BP 2019
Dotation Globale de Fonctionnement	6 000 000	6 073 098	5 500 000
Produit global (hors TEOM)	102 930 000	105 934 486	110 975 000
Compensation suppression part salaires TP	22 336 000	22 315 930	21 646 000
Autres compensations	1 407 000	1 604 886	1 590 000
TEOM	27 375 000	27 629 867	28 000 000
Amortissement des subventions	500 000	500 000	500 000
Autres recettes	6 756 779	7 197 881	5 796 636
Total recettes de fonctionnement hors résultat	167 304 779	171 256 148	174 007 636
Résultat exercice N-1	11 111 221	11 111 221	6 940 364
Total recettes de fonctionnement (1)	178 416 000	182 367 369	180 948 000
Attributions de compensation	94 862 772	95 995 040	91 088 204
Fonds de péréquation (FPIC)	7 300 000	8 220 216	8 220 000
Reversement au titre du FNGIR	18 879 704	18 879 704	18 879 704
Dégrèvements de fiscalité/annulations	122 524	62 524	50 092
Dépenses de fonctionnement hors personnel	37 490 000	37 335 000	38 032 000
Dépenses de personnel	11 078 000	11 078 000	11 078 000
Total dépenses de fonctionnement hors amortissement (2)	169 733 000	171 570 484	167 348 000
AUTOFINANCEMENT PREVU (3 = 1 - 2)	8 683 000	10 796 885	13 600 000
<i>dont amortissement</i>	<i>4 600 000</i>	<i>4 600 000</i>	<i>5 400 000</i>
RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2018	Reports 2018	BP 2019
FCTVA	705 737		997 015
Subventions	3 667 508	2 134 483	1 729 500
Cautions	26 755		26 485
Avances	100 000		
Opération comptable sur les compte de tiers	800 000		
Affectation du résultat		3 117 504	
Excédent d'investissement		2 486 978	
Total recettes d'investissements, hors autofinancement, hors emprunt (4)	5 300 000	7 738 965	2 753 000
DEPENSES INVESTISSEMENT (5)	13 983 000	7 738 965	20 553 000
dont dépenses réelles d'investissement	13 383 000	7 738 965	20 053 000
EMPRUNT (6) = (3) + (4) - (5) si < 0	0	0	4 200 000

Le tableau ci-dessous détaille les autres recettes de fonctionnement par compétence communautaire :

En euros	BP 2018	BP + BS 2018	BP 2019	Observations
Redevance spéciale	2 050 000	2 200 000	2 050 000	
Valorisation	2 050 000	2 050 000	1 540 500	Baisse du prix mondial des déchets valorisés
Subventions (Région, ADEME)	164 300	164 300	9 300	
Location terrain de Buc	17 000	17 000	17 200	
Accès déchèterie aux	20 000	20 000	20 000	
Recette déchèterie : cartons, ferraille	57 700	57 700	117 000	
Sous-total ordures	4 359 000	4 509 000	3 754 000	
Droits d'inscription/ scolarité des conservatoires	1 100 000	1 100 000	1 115 600	
Subvention DRAC / CD 78	112 000	137 794	140 000	
Location instruments	5 980	5 980	5 960	
Location salles CRR	2 000	2 000	2 000	
Participations (lycée La Bruyère CHAM, SEAM)	15 050	15 050	13 740	
Don du Rotary Club	3 000	3 000	3 000	
Sous-total enseignement	1 238 030	1 263 824	1 280 300	
Exceptionnel : pass locaux	172 852	172 852	0	Détransfert aux communes
Pépinière d'entreprises	191 067	191 067	154 000	
Aire d'accueil de Jouy	48 000	48 000	35 000	
Transports	681 065	961 373	412 900	2 années de redevance de la gare routière Lyautey en 2018 (2 x 230 k€), suppression de la participation STIF navette Buc-Les Loges (-100 k€)
Aménagement	12 465	12 465	60 000	
Administration générale	54 300	39 300	100 436	mutualisation responsable protection données (40 k€)
Total autres recettes	6 756 779	7 197 881	5 796 636	

LE BUDGET PRIMITIF 2019



Par compétence
de Versailles Grand Parc



II. Le budget primitif 2019 détaillé par compétence communautaire

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par compétence communautaire dans le tableau de synthèse ci-dessous par importance croissante.

	en euros	Dépenses de fonctionnement		Dont charges de personnel directes ou mutualisées	
Cod e fonct ion	par compétence	BP 2018	BP 2019	BP 2018	BP 2019
812	ENVIRONNEMENT	27 287 600	29 341 000	1 225 600	1 559 800
311	ENSEIGNEMENT MUSICAL	8 847 800	8 740 000	6 791 800	6 757 800
815/ 822	DEPLACEMENTS/ CIRCULATIONS DOUCES/PARKINGS	5 563 500	6 150 000	239 500	240 875
90/9 5	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME	1 298 500	1 245 000	473 500	364 000
831	GEMAPI	1 000 000	995 000		
824	AMENAGEMENT (dont Pôle)	779 000	752 000	476 000	465 000
70	HABITAT	181 000	92 000	46 000	12 000
524	GENS DU VOYAGE	93 000	87 000		
110	POLITIQUE DE LA VILLE / VIDEOPROTECTION / FIBRE	494 000	497 000	117 200	116 525
12	FOURRIERE ANIMALE	76 000	62 000		
415	SPORTS	6 000	6 000		
020	ADMINISTRATION GENERALE	2 941 600	2 583 000	1 708 400	1 562 000
	SOUS-TOTAL DES COMPETENCES	48 568 000	50 550 000	11 078 000	11 078 000
	NON VENTILE :				
01	Attributions de compensation	94 862 772	91 088 204		
01	Reversement FNGIR	18 879 704	18 879 704		
01	Prélèvement FPIC	7 300 000	8 220 000		
01	Virement complémentaire	4 083 000	8 200 000		
01	Amortissements (hors ordures ménagères)	4 600 000	3 960 000		
01	Titres annulés / dégrèvements de fiscalité	122 524	50 092		
	SOUS-TOTAL HORS COMPETENCE	129 848 000	130 398 000		
	TOTAL GENERAL	178 416 000	180 948 000	11 078 000	11 078 000

A. LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (Fonction 110)

Versailles Grand Parc constitue un territoire particulier, attractif par son potentiel touristique, enregistrant des flux d'échanges importants sur les différentes gares du territoire intercommunal et des trafics routiers conséquents sur des axes majeurs. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine destiné à surveiller différentes zones des communes de l'agglomération, avec l'objectif notamment de se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a donc élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a plus précisément défini :

- les lieux à vidéo-protéger,
- les finalités poursuivies : protection des bâtiments et installations publics et surveillance de leurs abords, régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- le périmètre géographique concerné : périmètre d'intervention du commissariat de district de Versailles, de Plaisir, de la brigade autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi, et de celle de Magny-les-Hameaux, à l'exception du Chesnay-Rocquencourt et de Bièvres (commissariat de Palaiseau),
- le périmètre technique : Versailles Grand Parc est compétente pour l'acquisition, la pose, le branchement et la maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation.

Elle définit une liste de sites à vidéo-protéger et met en place l'architecture technique permettant la collecte des données, leur enregistrement, leur visualisation en direct, leur visualisation en différé et l'extraction de données.

- le périmètre financier : le programme est réparti en deux enveloppes pour financer :
 - les dépenses de niveau structurel (le réseau de transport, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats) financées en intégralité par l'intercommunalité
 - une partie des dépenses d'investissement pour l'équipement et l'armement des Centres de supervision urbain intercommunaux, dans la limite de 4 sur tout le territoire.
 - les dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte, station de visualisation de la commune) dans la limite d'un plafond en euros par habitant.

A la fin de l'année 2018, **396 caméras de vidéoprotection** étaient opérationnelles pour renforcer la sécurité des habitants sur la communauté d'agglomération.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 110	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	497 000,00	3 920 000,00	4 417 000,00
Recettes			0,00
Solde	-497 000,00	-3 920 000,00	-4 417 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** liées à la vidéoprotection et au déploiement de la fibre optique s'élèvent à **497 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 116 525 €
- autres dépenses : 380 475€.

Les autres dépenses se décomposent :

- 280 000 € pour la maintenance des matériels installés,
- 11 000 € pour la location des liaisons louées
- 60 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du suivi de la maintenance,
- 25 000 € pour le suivi des travaux de l'enfouissement des réseaux
- 2 475 € pour l'achat de CD pour les réquisitions et le remboursement de frais.
- 2 000 € pour des locations diverses,

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de la vidéoprotection sont de **3 920 000 €** au BP 2019.

Ce montant se répartit entre :

- les liaisons de fibre optique entre les mairies : 2 000 000 €,
- le déploiement de la seconde phase de la vidéoprotection : 1 900 000 € (études de faisabilité, travaux et les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage)
- le droit d'usage irrévocable de la fibre optique (IRU) dans le cadre du marché de location de fibres noires,
- l'achat de données : 20 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

B. LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (fonction 12)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 12	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	62 000,00		62 000,00
Recettes			0,00
Solde	-62 000,00	0,00	-62 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à **62 000 €** et se répartissent comme suit :

- 61 000 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA),
 - 1 000 € pour l'entretien des chiens en transit.
- 70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

C. LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. LA COMPETENCE CULTURE (fonction 311)

Missions générales

La direction de la culture a pour mission la coordination et la gestion des établissements d'enseignement artistique du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion et de diffusion d'événements culturels intercommunaux.

Les établissements d'enseignement artistique concernés sont :

- Le Conservatoire de Versailles Grand Parc (classé à rayonnement régional), établissement multi-sites composé des précédents établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement intercommunal de Viroflay) ;
- 7 structures associatives (l'école de musique de Bailly et de Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Association musicale de Toussus-Les-Loges, le conservatoire de musique de Bougival et le Carré des Arts de La Celle Saint-Cloud).

Chaque année, différents projets émanant de quatre événements culturels phares du territoire (festival B.D. Buc - octobre, festival du Mois Molière de Versailles – juin, festival Les Yeux Pleins d'Etoiles de Saint-Cyr-l'Ecole - juin, festival La Route des contes de La Celle Saint-Cloud – novembre-décembre), sont conçus avec les acteurs culturels des communes et diffusés à l'échelle de l'intercommunalité.

Depuis 2017, Versailles Grand Parc a également initié avec les communes de Jouy-en-Josas Saint-Cyr-L'Ecole, Vélizy-Villacoublay et Versailles le festival de musique électropop ElectroChic.

Régulièrement, les professionnels de la culture et de l'événementiel des communes se réunissent pour favoriser les échanges de savoir-faire, mettre en œuvre des collaborations de proximité et développer certains de leurs projets en complémentarité.

Afin de faciliter la lecture de l'offre culturelle des communes au public, plusieurs cartes interactives ont été mises en ligne sur le site Internet de Versailles Grand Parc (ex. carte des équipements culturels, carte du patrimoine, projets cinéma).

Principaux objectifs et axes de travail en 2019

Dans la dynamique du projet de territoire de Versailles Grand Parc, l'ambition de la « compétence culture » est d'abord de faire connaître la production culturelle de chaque point du territoire, puis de faciliter sa diffusion auprès des habitants, sa circulation dans les villes voisines, et de bâtir à terme une cohérence culturelle intercommunale.

Les principaux objectifs se déclinent ainsi :

- mettre en œuvre le nouveau projet d'établissement du Conservatoire de Versailles Grand Parc (classé à rayonnement régional)

- poursuivre et, éventuellement, réajuster l'accompagnement des structures associatives en rendant leur complémentarité territoriale plus lisible pour les publics ;
- affirmer le projet culturel porté en matière d'événements artistiques intercommunaux ;
- poursuivre le festival ElectroChic ;
- valoriser les espaces et outils disponibles dans les communes pour les mettre à la disposition d'artistes en résidence sur le territoire ;
- répertorier les problématiques rencontrées par les communes pour la gestion et la valorisation de certains sites ou équipements patrimoniaux (musées, maisons ou sites remarquables...)
- faire vivre le site Internet de Versailles Grand Parc comme point d'entrée pour être informé sur l'offre culturelle des communes.

Axes de travail :

- poursuivre la mise en œuvre des nouveaux schémas des études du Conservatoire de Versailles Grand Parc ;
- mettre en place à partir de la rentrée 2018-2019 une nouvelle série de propositions alternatives aux cursus pour élargir et faire circuler les publics ;
- programmer la 3^{ème} saison artistique et culturelle de Versailles Grand Parc, composée des projets des établissements d'enseignement artistique et des projets culturels intercommunaux, en développant encore davantage les partenariats avec les grands lieux de diffusion du territoire élargi et l'action culturelle autour des concerts et spectacles ;
- faire vivre le nouvel organigramme du Conservatoire mis en place en janvier 2018 ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique tarifaire du Conservatoire ;
- poursuivre le développement de la partothèque intercommunale en fonction des besoins des usagers et des moyens existants et préparer la 1^{ère} exposition de la partothèque pour 2019 ;
- initier une nouvelle phase de gestion des relations en ligne avec les usagers grâce aux inscriptions et réinscriptions en ligne et la mise en place progressive de l'« Extranet familles » ;
- accompagner la fin des travaux du bâtiment auditorium de la Chancellerie et lancer le fonctionnement courant de l'équipement ;
- accompagner les structures associatives dans l'application du cadre fixé par la charte et des critères de subventionnement ;
- poursuivre avec les structures associatives l'identification des complémentarités et éléments de lisibilité pour mieux valoriser leur offre d'enseignement ;
- en lien avec les directions artistiques des festivals, les communes porteuses et les autres communes membres, poursuivre la réalisation de projets de promotion et de diffusion à l'échelle intercommunale de ces événements labellisés ;
- favoriser les échanges et mutualisations avec les acteurs culturels des différentes communes ;
- mener la 3^{ème} édition du festival ElectroChic et envisager une 4^{ème} édition
- identifier les espaces et outils disponibles dans les communes et proposer un cadre pour les mettre à la disposition d'artistes en résidence sur le territoire et faire bénéficier les communes de projets de création ou d'action culturelle ;
- commencer à rencontrer des communes pour répertorier les problématiques rencontrées pour la gestion et la valorisation de certains sites ou équipements patrimoniaux ;
- mettre à jour les cartes interactives existantes et développer une carte des festivals des communes pour donner accès à toute l'offre du territoire à partir du site Internet de Versailles Grand Parc.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 311	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	8 740 000,00	552 585,00	9 292 585,00
Recettes	1 280 300,00	1 485,00	1 281 785,00
Solde	-7 459 700,00	-551 100,00	-8 010 800,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à **8 740 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 6 757 800 €
- autres dépenses : 1 982 200 €.

L'enveloppe des subventions aux écoles de musique associatives est augmentée de 2% de façon à pouvoir les accompagner dans la prise en charge de l'augmentation mécanique de leur masse salariale liée à la convention collective de l'animation.

en euros	BP 2018	BP 2019
Charges de personnel	6 689 000	6 689 000
Formation interne des professeurs de musique	4 000	4 000
Cachets des intervenants (GUSO, AGESEA)	52 000	52 000
Mutualisation Versailles (transports instruments + travaux auditorium du CRR)	46 800	12 800
Sous-total charges de personnel et assimilés	6 791 800	6 757 800
Fonctionnement des conservatoires	141 705	145 305
Entretien des bâtiments	110 917	148 000
Enveloppe évènements culturels	100 000	100 000
Subventions de fonctionnement aux écoles de musique associatives	836 929	853 668
Autres subventions (APEC)	2 875	2 875
Provision pour subventions exceptionnelles		50 000
Remboursement de charges aux communes	528 239	501 588
Remboursement école de musique du Chesnay	24 000	24 000
Remboursement de charges aux communes : régularisations années antérieures	100 000	
Provision remboursement trop versé frais scolarité	5 000	5 500
Déménagement du CRR de Versailles	18 000	
Autres (communication, téléphonie, formations, assurances)	188 335	151 264
TOTAL GENERAL DE FONCTIONNEMENT	8 847 800	8 740 000

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes de fonctionnement** du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc est de **1 280 300 €** et se compose :

- des participations des usagers pour 1 110 000 € pour les frais de scolarité des élèves inscrits à la rentrée 2018-2019 et de 5 600 € pour l'école du spectateur ;
- de la location des instruments de musique pour 5 960 € et des salles pour 2 000 €,
- de la subvention demandée au Ministère de la Culture (DRAC) pour le CRR de Versailles Grand Parc pour 140 000 € ;
- d'autres recettes pour 16 740 € comprenant :
 - o le remboursement par la commune de Jouy-en-Josas des interventions en milieu scolaire : 3 400 €,
 - o le remboursement de charges du Lycée La Bruyère pour les aménagements d'horaires au CRR : 2 690 €,
 - o la subvention de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique : 7 650 €,
 - o le don du Rotary Club pour l'acquisition d'instruments : 3 000 €.

En raison de l'incertitude sur l'évolution de la subvention du Conseil départemental, aucune subvention n'a été inscrite au Budget primitif 2019.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des **dépenses d'investissement** se monte à **552 585 €** et se décompose de la façon suivante :

- 230 000 € pour la reconstruction de l'auditorium du CRR de Versailles dans le cadre de l'Autorisation de Programme (voir ci-dessous),
- 83 000 € pour des travaux de gros entretien dans les conservatoires,
- 169 500 € pour l'achat des instruments de musique et 20 000 € pour subventionner l'achat d'instruments dans les écoles de musique associatives,
- 48 600 € pour l'acquisition de mobilier et de matériels divers (micros, enceintes,...) et 1 485 € pour le remboursement des cautions

Engagement pluri-annuel (AP-CP)

Une Autorisation de Programme (AP) a été votée le 8 mars 2016 par le Conseil communautaire pour la **construction de l'auditorium du CRR de Versailles** d'un montant de 2 648 000 €, révisé à 3 160 000 € le 25 juin 2018.

Il est nécessaire d'augmenter le montant de l'AP de 150 000 €, soit un montant révisé de 3 310 000 €, dont 91 % a déjà été payé de 2016 à 2018. Le solde est prévu sur les exercices 2019 (pour 230 000 €) et 2020 (pour 65 396,01 €).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se chiffrent à **1 485 €** pour les cautions reçues lors du prêt des instruments de musique.

2. LES MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 415	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 000,00		6 000,00
Recettes			0,00
Solde	-6 000,00	0,00	-6 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au soutien aux manifestations sportives sont de **6 000 €**.

Elles consistent à participer au financement de deux évènements sportifs intercommunaux :

- le Trail du Josas,
- la Course Royale

Cette enveloppe financière est gérée par le service communication et prend la forme d'une subvention versée aux communes organisatrices de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury.

D. LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (fonction 524)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 524	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	87 000,00	22 000,00	109 000,00
Recettes	35 000,00	10 000,00	45 000,00
Solde	-52 000,00	-12 000,00	-64 000,00

L'activité de location des emplacements sur l'aire d'accueil des gens du voyage a été assujettie à la TVA. Par conséquent, les montants de dépenses et de recettes de cette compétence sont Hors Taxe.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2019 consacrées à cette compétence sont de **87 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : néant,

- autres dépenses : 87 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- 13 000 € pour le loyer du bail à construction versé à Jouy-en-Josas,
- 42 000 € pour le marché de gestion de l'aire d'accueil, de la microstation et du bassin d'eaux pluviales,
- 10 400 € pour la consommation d'eau,
- 16 000 € pour la consommation d'électricité,
- 600 € pour l'abonnement ADSL du local du prestataire,
- 5 000 € pour les marchés de maintenance.

Aucune charge de personnel n'est indiquée pour cette compétence pour deux raisons :

- la gestion quotidienne de l'aire d'accueil est assurée par un prestataire extérieur,
- le suivi de l'aire d'accueil occupe 10 % du temps de travail de l'agent assurant les fonctions de responsable habitat et de chargé d'études environnement de Versailles Grand Parc. Ce poste est déjà ventilé entre les fonctions habitat (20 %) et environnement (80 %). Par souci de simplicité, ce poste n'est pas ventilé comptablement entre les trois fonctions.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage sont estimées à **35 000 €** au titre de la redevance journalière (5 € HT par jour et par emplacement) et du remboursement des fluides.

La recette est estimée sur l'hypothèse d'une aire accueillant des caravanes sur les 12 emplacements, pendant les 7 jours de la semaine tout au long de 44 semaines sur l'année. L'aire devrait en effet être remplie en permanence, mais une fermeture annuelle de 3 semaines est prévue durant l'été, et il est possible d'avoir de la vacance pendant la période estivale.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** inscrites au BP 2019 se montent à **22 000 €** et se composent de :

- 10 000 € pour le remboursement des dépôts de garantie des voyageurs sortant de l'aire,
- 12 000 € pour les réparations des éventuelles dégradations occasionnées.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** de l'aire d'accueil pour les gens du voyage à Jouy-en-Josas se résument à **10 000 €** pour l'encaissement des dépôts de garantie lors de l'entrée dans l'aire d'accueil.

E. LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (fonction 70)

La compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » comprend :

- le Programme Local de l'Habitat,
- la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières en faveur du logement social,
- les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
- les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- l'amélioration du parc immobilier bâti.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 70	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	92 000,00	42 000,00	134 000,00
Recettes			0,00
Solde	-92 000,00	-42 000,00	-134 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2019 consacrées à cette compétence sont de **92 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 12 000 € (20 % d'un poste)
- autres dépenses : 80 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- de subventions aux associations : 76 829 €

Les élus communautaires ont décidé de subventionner :

- l'association d'information sur le logement des Yvelines (ADIL 78) pour 40 254 € correspondant à 0.15 €/habitant sur la base de 268 364 habitants,
- l'ALECSQY pour 36 575 € au titre de l'animation de l'Espace Info Energie sur le territoire de Versailles Grand Parc,
- des cotisations aux organismes auxquels Versailles Grand Parc a adhéré : 2 513 € répartis entre l'ADIL 91 (313 €), l'ADIL 78 (2 100 €) et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (100 €),
- de dépenses de communication : 658 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** inscrites au BP 2019 se montent à **42 000 €** pour le versement d'une subvention à SOLIHA (anciennement PACT Yvelines) chargée de verser au nom de Versailles Grand Parc des subventions aux particuliers pour effectuer des travaux d'isolation dans le cadre du programme Habiter mieux.

Garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, Versailles Grand Parc a souhaité venir en aide aux communes et aux bailleurs sociaux en garantissant partiellement les emprunts contractés par ces derniers.

Toutefois, dans un souci de prudence, la communauté d'agglomération a fixé des limites quant au volume d'emprunts à garantir, ainsi que la répartition entre bailleurs :

- le volume cumulé des emprunts garantis ne pourra pas dépasser 100 % des recettes réelles de fonctionnement de la communauté d'agglomération,
- le volume cumulé des emprunts garantis pour un même bailleur est limité à 25 % de la capacité à garantir de la communauté d'agglomération

Au 1^{er} janvier 2019, le volume des garanties d'emprunt accordées par Versailles Grand Parc s'élevait à **53 978 321,44 €** pour un montant de recettes réelles de fonctionnement de 173 507 635,70 € (hors reprise du résultat), soit 31 %.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

**F. LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES
MENAGES ET ASSIMILES (fonction 812)**

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 812	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	29 341 000,00	4 419 500,00	33 760 500,00
Recettes	31 785 000,00	2 086 500,00	33 871 500,00
Solde	2 444 000,00	-2 333 000,00	111 000,00

Le budget des ordures ménagères et assimilés génère un solde d'exploitation de 2,4 Millions d'euros, soit 8,2 % des dépenses de fonctionnement afin de prévenir une hausse éventuelle du coût de collecte et de traitement sur les années suivantes et garantir la stabilité du taux de TEOM depuis 2010 (hors effet de lissage).

En euros	BP 2019
Recettes de fonctionnement	31 785 000
Dépenses de fonctionnement	29 388 000
<i>dont dépenses réelles</i>	27 948 000
<i>dont dépenses d'amortissement</i>	1 440 000
Solde d'exploitation	2 397 000
Solde en % des dépenses	8,2%
Frais de structure	
Recettes d'investissement	2 086 500
<i>dont recettes réelles</i>	646 500
Dépenses d'investissement	4 419 500

Dans le tableau ci-dessus, les dépenses de fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets comprennent les dépenses réelles de fonctionnement et les dépenses d'ordre au titre des dotations aux amortissements des immobilisations liées à la compétence ordures ménagères (bacs, composteurs, points d'apports volontaires, déchèterie) conformément à la nouvelle rédaction de l'article 1520 du Code Général des Impôts voté dans le cadre de la Loi de Finances 2019.

Les frais de structure ne figurent pas dans le tableau, car ils ne peuvent plus être financés par la TEOM.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2019 sont prévues pour **29 341 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes et mutualisées : 1 559 800 €,
- amortissement des immobilisations (bacs, pav, déchèterie) : 1 440 000 €,
- autres dépenses : 26 341 200 €.

L'analyse des autres dépenses de ce secteur est la suivante :

✓ **Pré-collecte : 653 000€**

La pré-collecte comprend le lavage des bacs et des PAV, la maintenance et le suivi du parc de bacs et de PAV, l'achat de sacs et leur distribution (pour Le Chesnay, Vélizy et Versailles).

	BP 2018	BP 2019	Explications
Maintenance des points d'apports volontaires	130 000	141 500	Augmentation du parc de PAV et du coût des éliminations lors des renouvellements
Entretien des bacs	48 000	48 000	Maintenance et lavage des bacs
Lavage des points d'apports volontaires	105 000	120 000	Augmentation du nombre de lavage
Achat et distribution des sacs	172 000	187 500	Nouvelle opération de distribution de sacs déchets verts au Chesnay
Suivi qualité tri	0	156 000	
TOTAL	455 000	653 000	

✓ **Collecte : 14 469 000 €**

La collecte concerne le marché de collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire ainsi que les collectes spécifiques (dépôts sauvages et bennes dans les communes).

	BP 2018	BP 2019	Explications
Collecte en points d'apport volontaire	950 000	1 050 000	Prévision d'augmentation des tonnages liée à la ZAC Renard + révision de prix +1,1 %
Collecte des D3E	100 000	30 000	Transfert avec la dernière ligne : déchets apportés par les villes
Collecte en porte à porte	12 600 000	12 750 000	Révision de prix +1,1 %
Collecte des dépôts sauvages	42 000	32 000	
Collecte des déchets toxiques	200 000	111 000	Transfert vers le poste déchèteries
Collecte des déchets apportés par les villes	478 000	496 000	
TOTAL COLLECTE	14 370 000	14 469 000	

✓ **Déchèteries : 1 631 000 €**

La ligne déchèterie comprend les coûts d'exploitation des déchèteries (personnel, location et rotation des bennes) ainsi que les coûts de traitement des déchets.

	BP 2018	BP 2019	Explications
Exploitation déchèterie de Bois d'Arcy	1 225 000	1 040 000	Estimation des tonnages surévaluée en 2018
Exploitation écopoint de Bièvres	179 500	174 000	
Exploitation déchèterie de Buc		175 000	Ouverture prévue au 1 ^{er} septembre
Exploitation déchèterie du Chesnay	110 000	176 000	Fermeture pendant le 2 nd semestre 2018
Participation à la déchèterie de Carrières-sur-Seine	40 000	30 000	
Taxes et redevances liées aux déchèteries	56 000	36 000	taxes foncières et droit d'entrée pour la déchèterie de Magny-les-Hameaux (pour les habitants de Châteaufort).
	1 385 500	1 631 000	

✓ **Valorisation : 1 501 400 €**

La valorisation correspond au traitement des déchets hors incinération et enfouissement.

	BP 2018	BP 2019	Explications
Caractérisation des déchets recyclables	5 000	28 000	Caractérisation sur les ordures ménagères au BP 2019 (+ 20 k€) en plus des caractérisations déchets recyclables existantes en 2018
Compostage des déchets végétaux	390 000	350 000	Baisse des tonnages
Traitement du tri sélectif	1 000 000	1 000 000	Stabilité des tarifs des syndicats de traitement en 2019
Transfert du verre	110 000	120 000	
Biodéchets, DSRI	30 800	3 400	Estimation 2018 erronée
Total valorisation	1 535 800	1 501 400	

✓ **Elimination : 7 430 000 €**

L'élimination correspond au coût de traitement des objets encombrants et des ordures ménagères.

	BP 2018	BP 2019	Explications
Elimination des encombrants	800 000	800 000	
Incinération des ordures ménagères	6 750 000	6 615 000	Légère baisse des tonnages
Elimination du tout venant	15 000	15 000	Traitement des dépôts sauvages
Sous total Elimination	7 565 000	7 430 000	

✓ **Communication : 262 000 €**

	BP 2018	BP 2019	Explications
Visite des centres de tri avec les écoles	15 000	20 500	bus pour les visites de centre de tri, et du chapiteau vert
Réunions formation composteurs	35 000	44 000	développement du compostage dans les écoles et les copropriétés
Evènements	17 000	18 000	animations pour les opérations de prévention : semaine du développement durable, gaspillage alimentaire...
Animation Plan de Prévention des déchets	37 000	55 000	animations dans les écoles, augmentation pour développer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Communication	119 500	124 500	Guide du tri sélectif, agenda pour les écoles
Total Communication	223 500	262 000	

Versailles Grand Parc devrait percevoir 89 000 € de subventions de la Région Ile-de-France pour les actions de communication en faveur de la prévention des déchets (83 000 € au titre du dispositif « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » et 6 500 € au titre de la formation sur le compostage). Les subventions n'étant pas notifiées, elles n'ont pas été inscrites au Budget Primitif 2019.

✓ **Autres dépenses du service environnement : 282 500 €**

	BP 2018	BP 2019	Explications
Frais d'études	360 285	151 000	Etudes : - AMO renouvellement du marché de collecte - AMO tarification incitative - enquête dotations de bacs - faisabilité déchèterie provisoire
Cotisations		24 000	AMORCE, UPCYCLEA
Location terrain Bièvres		23 000	
Titres annulés sur exercice antérieurs	25 000	25 000	
Maintenance des équipements de la déchèterie	17 250	3 500	
Entretien terrain de Buc	7 000	9 000	
Autres dépenses	30 500	32 000	frais de mission des agents, petit équipement, annonces, abonnement...
Régularisations SITRU	24 000	15 000	
Total Divers	464 035	282 500	

✓ **Autres dépenses des services supports : 236 800 €**

	BP 2018	BP 2019	Explications
Informatique	34 700	28 200	
Formations	4 835		
Indemnité des élus		47 000	
Frais généraux de la mutualisation	23 630	37 100	
Total Divers	63 165	236 800	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **31 785 000 €** et se composent de :

- ✓ la TEOM pour 28 000 000 €,
- ✓ la redevance spéciale pour 2 050 000 €.
- ✓ les recettes de valorisation pour 1 549 800 €,
- ✓ des recettes liées aux déchèteries : 20 000 € pour l'accès payant des artisans et 117 000 € pour la vente des matériaux (cartons, ferraille)
- ✓ la location du terrain de Buc à Nicollin : 17 200 €,
- ✓ d'une recette d'ordre liée à l'amortissement de la subvention perçue pour la construction de la déchèterie de Bois d'Arcy : 31 000 €

En euros	BP 2018	BP 2019	Explications sur les évolutions
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	27 375 000	28 000 000	Hausse forfaitaire des bases +2,2 %
Redevance spéciale des déchets des professionnels	2 050 000	2 050 000	
Valorisation des déchets (SIDOMPE, SYCTOM, OCAD3E)	2 050 000	1 549 800	Baisse du prix mondial des matières recyclées
Subventions liées à des études	164 300		
Location du terrain de Buc à Nicollin	17 000	17 200	
Facturation aux artisans des apports en déchèterie	20 000	20 000	
Vente des matériaux de la déchèterie (cartons, ferraille)	57 700	117 000	
Amortissement subvention reçue		31 000	Subvention construction de la déchèterie de Bois d'Arcy
Total recettes fonctionnement	31 734 000	31 785 000	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **4 419 500 €** et se composent :

- ✓ 2 500 000 € pour la construction de la seconde déchèterie intercommunale située à Buc,
- ✓ 25 000 € pour les travaux de gros entretien des déchèteries,
- ✓ 1 773 500 € pour les acquisitions de bacs, PAV, composteurs, matériels informatiques et poules,
- ✓ 121 000 € pour des écritures comptables sans impact budgétaire

Libellé	BP 2018	BP 2019
Construction 2^{ème} déchèterie*	1 000 000	2 500 000
Travaux gros entretien des déchèteries	17 000	25 000
Bacs ordures ménagères	475 000	542 500
Composteurs	21 000	30 600
Points d'apports volontaires	650 000	1 062 000
Frais d'annonces marchés publics	3 000	3 000
Logiciels	50 000	100 000
Caution location entrepôt		
Matériel informatique	5 000	21 700
Matériel divers	1 000	3 700
Signalétique	5 000	6 000
Participation à l'achat de poules	4 000	4 000
Sous-total acquisitions	1 218 000	1 773 500
Annulation d'une subvention perçue sur un exercice antérieure		90 000
Dépenses d'ordre liées à l'amortissement des subventions		31 000
TOTAL Investissement	2 231 000	4 419 500

*Une Autorisation de Programme (AP) de 4 000 000 € a été votée par le Conseil communautaire du 27 mars 2018 : pour la construction de la déchèterie intercommunale et du parking des bennes à ordures situés à Buc. Sur les 1 M€ de crédits votés au BP 2018, seules 115 293,48 € ont été utilisés.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se montent à **2 086 500 €**.

Ce montant se compose :

- des recettes d'ordre liées aux amortissements : 1 440 000 €,
- des subventions pour la construction de la déchèterie à Buc : 550 000 € (Région, SYCTOM, ADEME).
- d'une subvention pour l'achat des composteurs : 6 500 €
- du changement de compte de la subvention pour la construction de la déchèterie afin de procéder à son amortissement : 90 000 €.

G. LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (fonctions 815 et 822)

La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : organisation des transports au sens du chapitre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. Il s'agit plus particulièrement de :

- contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : Suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre,
- réaliser des études pour l'optimisation des différents modes de transport.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, VGP encourage l'usage des modes doux.

VGP exerce par ailleurs la compétence facultative de la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, au titre de laquelle elle entretient le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole.

1. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 815	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	5 988 582,00	1 710 000,00	7 698 582,00
Recettes	412 900,00		412 900,00
Solde	-5 575 682,00	-1 710 000,00	-7 285 682,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** des déplacements se montent à **5 988 582 €** et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 187 425 €,
- Autres dépenses : 5 801 157 €.

L'évolution des autres dépenses est décomposée ci-dessous :

	BP 2018	BP 2019	Explications
Subventions aux concessionnaires	3 346 000 €	4 370 000	Restructuration : Saint Cyr, Phébus, 264
Développement et restructuration du réseau	400 000 €	160 000 €	
Subventions aux intercommunalités	245 000 €	380 000 €	CAPS, CASQY (renfort ligne 415 SQYBUS) + reliquat 2018
Transport collectif	184 510 €		SRL Petit Jouy Les Loges arrêté au 31/12/2018
Frais d'études	379 664 €	367 682 €	
Prestations de services	5 000 €	5 000 €	Location de bus
Diverses dépenses	34 763 €	29 475 €	Frais d'annonce, frais de mission, adhésion Transcité, communication aux voyageurs
Gestion des gares routières	283 640 €	489 000 €	Gare routière Versailles Chantiers en + en 2019
Exceptionnel : pass local	366 423 €		détransféré aux communes au 1 ^{er} janvier 2019
TOTAL	5 245 000 €	5 801 157 €	

- **Subventions aux concessionnaires : 4 370 000 €**

Il s'agit des subventions versées pour le financement des lignes de bus dans le cadre du contrat de type 2.

Ce montant intègre le financement de la ligne SAVAC 264 pour laquelle GENERAL ELECTRIC verse 61 900 € à Versailles Grand Parc.

- **Développement et restructuration du réseau : 160 000 €**

Le budget 2019 prévoit un développement d'offre supplémentaire dans le cadre de la restructuration du réseau.

- **Subventions aux intercommunalités : 380 000 €**

Il s'agit des subventions reversées à la CASQY et à la CAPS pour le financement des lignes de bus 15/ TRANSDEV et 415 SQYBUS.

- **Frais d'études : 367 682 €**

Les études inscrites au BP 2019 :

- les études de comités de pôle des gares du métro du Grand Paris Express (Versailles Chantiers et Satory) : 200 000 €
- l'étude AMO pour les points durs de circulation : 80 000 €,
- l'étude sur l'actualisation du plan local de déplacements : 20 000 €
- l'étude du comité de pôle de la gare de Jouy-en-Josas : 27 682 €
- d'autres études : 40 000 €

- **Locations ponctuelles de bus : 5 000 €**

- **Divers dépenses : 29 475 €**

Ces dépenses correspondent à l'adhésion à Transcité pour 2 800 €, aux frais d'annonces pour les marchés publics pour 2 500€, à une provision pour les frais de déplacements des agents pour 1 000€ et à des dépenses de communication à destination des voyageurs : 25 175 €.

- **Gestion des gares routières : 489 000 €** (Vélizy, Lyautey, Versailles-Chantiers)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** se montent à **412 900 €** et se composent :

- de la participation de General Electric au fonctionnement de la ligne 264 : 61 900 € et d'AIR LIQUIDE de 60 000 €,
- des participations des communautés d'agglomération pour 61 000 € pour le fonctionnement des lignes de bus,
- de la perception des taxes au départ de la gare Lyautey : 230 000 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissements** d'un montant de **1 710 000 €** concernent :

- 700 000 € pour rembourser les communes lors de la réalisation d'aménagements de bus dans les points durs de circulation identifiés dans le cadre de la restructuration des réseaux de bus. Versailles Grand Parc prend en charge 30 % de la base subventionnable Hors Taxe d'Ile de France Mobilités sous réserve de l'obtention de la subvention d'IDFM;
- 10 000 € pour l'entretien courant des gares routières,
- 1 000 000 € pour le premier acompte du fonds de concours attribué à Buc pour la construction d'un gymnase à proximité de la Zone d'Activité en compensation de l'accueil d'un dépôt de bus conformément à l'Autorisation de Programme votée le 27 mars 2018.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

2. LES CIRCULATIONS DOUCES ET LE PARKING COMMUNAUTAIRE (Fonction 822)

Versailles Grand Parc a déclaré le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole d'intérêt communautaire. Le terrain appartenant au château de Versailles, l'intervention de l'Agglo se fait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence optionnelle « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », Versailles Grand Parc encourage l'usage des modes doux.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 822	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	161 418,00	1 456 000,00	1 617 418,00
Recettes		1 083 000,00	1 083 000,00
Solde	-161 418,00	-373 000,00	-534 418,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **161 418 €** et se composent :

- des charges de personnel : 53 450 €,
- des autres dépenses : 107 968 €.

Les autres dépenses concernent :

- le parking communautaire : 33 449 € :
 - l'entretien du parking (espaces verts et du nettoyage de la voirie) : 33 000 €,
 - le remboursement des frais d'administration générale à la ville de Versailles liés aux services mutualisés en charge du suivi de l'entretien du parking : 449 €,
- les circulations douces : 74 519 € :
 - la réalisation d'une carte dans le cadre de l'appel à projets « vélo du quotidien » : 25 000 €,
 - des dépenses de communication pour les événements vélos : 13 000 €,
 - la redevance d'occupation des terrains militaires sur l'allée des Mortemets : 1 000 €,
 - des dépenses diverses : 4 140 €,
 - des frais de maintenance : 6 000 €,
 - d'une provision de 25 000 €,
 - des frais de mission : 379 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **1 456 000 €** et se composent :

- de la construction de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre : 1 280 000 €,
Une Autorisation de Programme (AP 2017-006) a été votée le 28 mars 2017 d'un montant de 2 930 000 €, révisée à 1 600 000 € le 2 avril 2019.
- des crédits 2019 pour le solde des paiements de la piste reliant Bois d'Arcy à la Base de loisir de Saint-Quentin : 110 000 € dans le cadre de l'Autorisation de Programme AP 2017-007 votée le 28 mars 2017,
- d'une provision pour des travaux de gros entretien sur les pistes cyclables communautaires (remplacement de bornes cassées,...) : 66 000 €,

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se montent à **1 083 000 €** et se composent des subventions notifiées pour la réalisation de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre : par la Région Ile-de-France.

5 LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (fonction 824)

Selon l'article L.5216-5 du CGCT, la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire :

- valorisation des espaces naturels et protégés du territoire : les sites classés de la Plaine de Versailles et de la Vallée de la Bièvre,
- restauration et mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- mise en place d'un contrat de ruralité,
- coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, l'EPAPS, le conseil Régional, les conseils généraux, du STIF, les territoires voisins, ...

En 2019, l'accent sera mis sur :

- la poursuite des études sur l'allée royale de Villepreux et ses alentours. Cette opération a pour objectif de reconstituer l'allée historique jusqu'à l'A12, par des cheminements de modes doux. Les actions prendront la forme d'une :
 - mission de maîtrise d'œuvre confiée au pôle d'ingénierie de la Ville de Versailles, avec la définition d'un aménagement global à long terme et des aménagements provisoires de court terme,
 - négociation foncière pour l'acquisition de terrains nécessaires au développement du projet,
 - plantation en alignement de 56 tilleuls

Ce projet s'inscrit également dans une reconfiguration totale du secteur avec l'arrivée du Tram 13 express et ses impacts paysagers.

- la réalisation de l'opération de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant,
- l'accompagnement dans le développement du secteur de Satory ouest dans la perspective d'une création de ZAC par l'EPAPS courant 2018, via différentes études comprises ou non dans le Plan Local de Redynamisation des Yvelines,
- la labellisation des chemins de randonnée sur la plaine de Versailles,
- la valorisation de la vallée de la Bièvre à travers différents programmes (Leader, appel à projet « programme alimentaire territorial », contrat de ruralité) et la création de boucles pédestres.
- Le lancement de deux études de programmation urbaine sur le site de l'INRIA à Rocquencourt et sur la ZAE de Buc.

La compétence aménagement recouvre également les activités assurées par le Pôle d'Ingénierie Territorial, lequel a principalement en charge :

- de fournir à Versailles Grand Parc et à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ;
- de réaliser les diagnostics et les études préalables permettant à VGP et à ses communes membres d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation ;
- de réaliser les études nécessaires à l'élaboration par VGP et par ses communes membres des documents de planification territoriale.

Le Pôle a donc en charge le développement de la connaissance du territoire (collecte de données, pilotage et acquisition des données géographiques et statistiques...), la réalisation de diagnostics permettant d'étudier la faisabilité de projets, l'accompagnement des services, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration de documents de planification territoriale.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 824	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	752 000,00	405 599,00	1 157 599,00
Recettes	60 000,00		60 000,00
Solde	-692 000,00	-405 599,00	-1 097 599,00

Ce budget comprend le service aménagement et le Pôle d'Ingénierie Territoriale.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2019 sont de **752 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 465 000 € (256 k€ : service aménagement, 209 k€ Pôle)
- autres dépenses : 287 000 € (232 k€ service aménagement, 55 k€ Pôle)

- ✓ Les **dépenses de fonctionnement** du service de l'aménagement s'élèvent à **231 960 €** et se répartissent comme suit :

	BP 2018	BP 2019	Explications
Frais d'études	192 028 €	177 000 €	
Subventions	20 000 €	30 000 €	APPVPA et Terre et Cité
Cotisations	4 000 €	12 800 €	APPVPA : 2 000 €, Terre et Cité : 2 000 €, AFNOR : 3 500 €, Bruitparif : 5 300 €
Formations	6 500 €		
Divers	13 544 €	12 160 €	
TOTAL	236 072 €	231 960 €	

- les Frais d'études : 177 000 € se composent :

- d'une étude sur la requalification de la ZAE de Buc : 40 000 €
- d'une étude sur la labellisation Coderando des boucles pédestres de la Vallée de la Bièvre : 12 000 €
- d'une étude foncière sur l'agglomération : 50 000 €
- d'une étude préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du Moulin de St-Cyr : 30 000 €
- d'une étude sur le site INRIA, Rocquencourt : 45 000 €,

- Subventions allouées aux associations patrimoniales du territoire : 30 000 €

Afin de développer les actions que les associations mènent en faveur de l'agriculture, de la ruralité, du patrimoine et du paysage (ex : programme Leader et programme alimentaire territorial de Terre et Cité, travail sur la protection de la ressource en eau potable et sur les trames vertes de l'APPVPA), la Communauté d'agglomération s'engage à les soutenir financièrement.

L'association patrimoniale de protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) est une association dont l'objectif vise à préserver et valoriser l'espace de la plaine de Versailles.

Dans le cadre de sa politique en la matière, Versailles Grand Parc s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue.

Terre et cité est une association patrimoniale du Plateau de Saclay visant à promouvoir et à valoriser l'espace agricole du plateau de Saclay. Elle s'est vu allouer en 2015 une enveloppe de 1,2 M€ dans le cadre du dispositif leader permettant de réaliser des actions en faveur de l'agriculture locale et de l'économie rurale. Dans le cadre de ces compétences, VGP soutient les actions de Terre et Cité en adhérant à l'association.

- Cotisations : 12 800 € (APPVPA, Terre et Cité, AFNOR ; Bruitparif)

- Divers : 12 160 € (frais de mission, annonces, ..)

✓ **Les dépenses relatives au Pôle d'Ingénierie Territoriale : 55 040 €**

Elles se répartissent entre les dépenses directement gérées par le Pôle, les dépenses gérées par la DSIN et des dépenses de formation.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** sont de **60 000 €** et correspondent au contrat de plan Etat-Région pour les études d'aménagement de l'ancien site de l'INRIA à Rocquencourt et de la Zone d'activité économique de Buc.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **405 599 €** et se composent :

- de la poursuite de l'opération de l'Allée royale de Villepreux : 20 000 € (plantations)
- de la participation à la construction de l'échangeur sur l'A86 : 195 815 € correspondant aux études préalables.

Une Autorisation de Programme (AP n°2016-003) a été votée le 8 mars 2016 pour un montant total de 600 000 €. Cette participation est intégralement compensée par la réduction de l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay.

- d'un achat de logiciel pour le service aménagement : 3 000 €,
- de l'achat et de la pose de panneaux pour les boucles pédestres de la Vallée de la Bièvre : 45 000 €
- des dépenses liées au Pôle d'Ingénierie Territoriale : 141 784 € (accord de licence ESRI, matériels informatiques pour stocker 5 To de données du SIG)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

I. LA COMPETENCE GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (Fonction 831)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 831	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	995 000,00	1 700 000,00	2 695 000,00
Recettes			0,00
Solde	-995 000,00	-1 700 000,00	-2 695 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence GEMAPI s'élèvent à **995 000 €** et correspondent aux contributions aux syndicats intercommunaux en augmentation par rapport à 2018.

Pour l'exercice 2019, la communauté d'agglomération n'a pas souhaité mettre en place la taxe GEMAPI.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **1 700 000 €** pour l'acquisition du domaine de la Faisanderie afin d'y permettre un projet de renaturation porté par le syndicat Hydreaulys.

Le domaine de la Faisanderie est réparti sur trois communes (Bailly, Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay-le-Fleury) sur une surface totale de 332 831 m².

Cet espace présente des enjeux écologiques importants du fait de l'existence du ru de Gally et du ru de Saint-Cyr qui traversent le domaine, ce dernier étant en partie busé (canalisation souterraine).

Le ru de Gally et son affluent ayant connu, dans le passé, de profonds remaniements, cette artificialisation du cours d'eau a induit des dysfonctionnements regrettables du point de vue hydromorphologique et écologique.

Versailles Grand Parc conventionnera avec le syndicat Hydreaulys afin de lui confier le soin de restaurer le ru de Gally et son affluent, à l'intérieur du domaine de la Faisanderie.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

J. LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget de fonctionnement consacré à la compétence développement économique est de 1 245 000 € et se compose :

- des actions de développement économiques et de l'aménagement et l'entretien des Zones d'Activité Economique (ZAE) : 1 192 360 € (Fonction 90) regroupant :
 - les actions d'animations économiques : 549 040 €
 - le soutien aux missions locales : 285 000 €
 - la gestion de la pépinière d'entreprises : 234 820 €
 - l'entretien de la ZAE d'intérêt communautaire de Buc : 123 500 €
- de la promotion du tourisme : 52 640 € (Fonction 95)

1. LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRES (Fonction 90)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 90	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 192 360,00	77 800,00	1 270 160,00
Recettes	154 000,00	15 000,00	169 000,00
Solde	-1 038 360,00	-62 800,00	-1 101 160,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **1 192 360 €** et se composent :

- des charges de personnel : 364 000 € (242 000 € au service développement économique, 122 000 € à la pépinière d'entreprises),
- des autres dépenses : 828 360 €.

Les autres dépenses se répartissent comme suit :

- **le soutien aux missions Locales : 285 000 €**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Versailles Grand Parc participe au financement des missions locales :

- Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines : 20 000 €
- Mission locale de Versailles : 261 000 €
- Mission locale Vitacité (Essonnes) : 4 000 €

- **les actions économiques d'animation territoriale : 307 040 €**

○ **Animation et événements**

L'animation territoriale passe par la participation à des événements autour du développement économique.

Il est donc prévu :

- ✓ Pour la participation au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) :
Organisé tous les ans en décembre, il s'agit de l'un des événements majeurs qui rassemble les acteurs de l'immobilier d'entreprise. C'est le lieu privilégié pour mettre en valeur les disponibilités foncières et immobilières de l'agglomération.
- ✓ Pour la participation à « SPRING » un événement dédié à l'innovation coordonnée par l'EPAPS, en partenariat avec le Salon VivaTech (programmation officielle) :
Cet événement au rayonnement international s'inscrit dans les *Paris Region Smart Weeks* portés par la Région : village innovation et parcours découvertes des grands sites R&D implantés sur le territoire.
- ✓ Pour la participation à l'événement immobilier coordonné par l'EPAPS
- ✓ Pour la participation à Techinnov, Salon business et innovation
- ✓ Pour la représentation de l'agglomération au MIPIM

○ **Accompagnement des créateurs d'entreprise**

Le territoire de l'Agglo bénéficie d'un tissu associatif exceptionnel en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise. En tant que facilitateur de la vie économique, Versailles Grand Parc se doit de soutenir leur action. L'agglomération formalise cet accompagnement à travers des conventions avec plusieurs associations :

- Salvetera
- Suzanne Michaux
- Réseau Entreprendre Yvelines

○ **Adhésion aux pôles de compétitivité et clusters d'entreprises :**

Le rôle de Versailles Grand Parc en matière de développement économique passe aussi par la mise en relation des entreprises sur les filières stratégiques identifiées sur le territoire, notamment les mobilités, l'écologie urbaine et les nouvelles technologies. À cet effet, l'Agglo a établi des partenariats avec les structures suivantes :

- Le Vivant et la Ville
- Finance et technologies
- MOV'EO
- VEDECOM
- CEREMH
- ATEC

○ **Soutien au Challenge AéroSaclay**

Au titre du développement des projets innovants sur le territoire, Versailles Grand Parc est partenaire du challenge étudiant qui vise à imaginer pour le site de Toussus-le-Noble l'aéroport du futur.

- **Évènements emblématiques :**

L'action en matière de développement économique passe également par des actions de communication et des évènements permettant de favoriser la mise en relation d'acteurs du territoire. La participation l'Agglo pourra prendre différentes formes : location de salles, animations,...

- **Immobilier d'entreprise**

L'immobilier d'entreprise est un axe fort du développement économique. Il s'agit d'un enjeu d'attractivité majeur au même titre que les transports et le très haut débit. L'adhésion à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (ORIE) apporte une connaissance des prix du marché et permet de connaître le positionnement de l'agglomération en la matière.

- **Requalification de quartiers d'affaires**

La Norme NF intitulée « Aménagement durable de quartiers d'affaires » développée avec l'aide d'AFNOR sur 2017 est renouvelée sur le budget 2019.

- **Services supports :**

Il s'agit des dépenses gérées par les services supports : service communication, DSIN, service des formations qui interviennent pour le service développement économique.

Une grande partie de ce budget est gérée par le service communication (91 900 €) pour :

- favoriser les dynamiques collectives des réseaux d'entreprises et le développement des associations entrepreneuriales du territoire: Plan de Mobilités, Club RH, Inter-clubs ;
- réaliser les supports liés à l'activité de promotion du développement économique (y compris un soutien logistique aux clubs d'entreprises) : « print » affiches, invitations, pochettes développement économique, présentations stratégiques, guides type « Inovel Parc », fiches fonciers SIMI ;
- mener des actions de marketing territorial type « mailing » ;
- réaliser des campagnes de publicité pour la promotion des événementiels : achat d'encarts pub, action webmarketing.

- **la gestion de la pépinière d'entreprises : 112 820 €**

Ces dépenses sont essentiellement gérées par les services supports : le service mutualisé des Bâtiments (35 200 €), la DSIN mutualisée (24 520 €), le service communication (14 900 €), les affaires générales (400 €).

Les dépenses gérées directement par la pépinière d'entreprise sont de 37 800 €, dont 31 300 € sont utilisés pour payer des taxes.

- **la gestion de la Zone d'activité économique de Buc : 123 500 €**

Au titre du transfert de la compétence relative aux zones d'activités économiques territoriales, la zone d'activités de Buc est transférée depuis le 1er janvier 2017. Dans le cadre de la mutualisation de la gestion de cette zone, sont inscrites les dépenses globales principalement d'entretien et de réfection de voirie.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont estimées à **154 000 €** et sont liées à la pépinière d'entreprises. Elles correspondent aux locations des bureaux, parkings, salles, domiciliations et au remboursement des frais divers (reprographie, abonnements téléphoniques).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **77 800 €** dans le BP 2019. Elles correspondent à :

- la pépinière d'entreprises : travaux de gros entretien (12 000 €), remboursement des cautions aux entreprises (15 000 €), acquisition de logiciel (20 000 €), de petit matériel (1000 €) et de mobilier (2 000 €) ;
- la pose d'une signalétique sur les zones d'activité pour 25 000 € ;
- le renouvellement de matériel informatique pour 2 800 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent des cautions versées par les entreprises à leur arrivée dans la pépinière : **15 000 €**.

2. LA PROMOTION DU TOURISME (Fonction 95)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération assume la promotion du tourisme (dont la création d'office de tourisme) dans le cadre de sa compétence de développement économique.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 95	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	52 640,00		52 640,00
Recettes			0,00
Solde	-52 640,00	0,00	-52 640,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la promotion du tourisme s'élèvent à **52 640 €** et se répartissent de la manière suivante :

- les subventions aux deux offices de tourisme associatifs d'intérêt communautaire : 48 640 € (Bougival et Jouy-en-Josas),
- les dépenses de communication mutualisées : 4 000 €.

Le coût de cette compétence est financé par la réduction des attributions de compensation des communes concernée votée le 5 décembre 2017 par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

D. LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (Fonction 020)

Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, ressources humaines, direction générale, communication).

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 583 000,00	358 516,00	2 941 516,00
Recettes	100 435,70		100 435,70
Solde	-2 482 564,30	-358 516,00	-2 841 080,30

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** d'administration générale s'élèvent à **2 583 000 €** et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 562 000 €
- autres dépenses : 1 021 000 €

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 872 500 €,
- de la mutualisation des services (RH, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique, gestion des bâtiments) : 647 500 €

A partir du BP 2019, la commande publique n'est plus comptabilisée sur la fonction 020 : « administration générale », mais sur la fonction 812 : « collecte et traitement des déchets » du fait que plus de 90 % des marchés passés par Versailles Grand Parc portent sur la compétence environnement.

- de l'assurance statutaire : 34 000 €,
- de la médecine du travail : 8 000 €,

Les autres dépenses regroupent :

- ✓ les frais liés aux élus : 526 200 € (indemnités, frais de mission, formations) à l'exception des vice-présidents environnement.
A partir du BP 2019, les dépenses liées aux deux vice-présidents environnement sont comptabilisées sur la fonction 812 : « collecte et traitement des déchets ».
- ✓ les dépenses gérées par le service administration générale pour 140 200 €, lesquelles se répartissent de la façon suivante :
 - 40 000 € pour l'affranchissement.
 - 30 600 € pour le loyer et les charges du logement de fonction du DGS de VGP,
 - 1 800 € pour la taxe foncière,
 - 13 000 € pour les chèques cadeaux du Noël des agents,
 - 7 000 € pour les fournitures administratives,

- 9 300 € pour les adhésions aux organismes,
- 9 000 € pour les abonnements,
- 5 000 € pour les contrats de location (fontaines à eau, camion pour l'environnement),
- 2 000 € pour des dépenses de petits matériels,
- 6 900 € pour diverses dépenses,
- 11 000 € pour des contrats de prestation de service (participation aux restaurants du personnel, reliure des délibérations),
- 4 600 € pour des dépenses d'alimentation lors des réunions,
- ✓ les frais généraux liés aux services mutualisés : 70 450 €,
- ✓ la communication institutionnelle : 67 000 €,
- ✓ les dépenses gérées par la Direction des Services Informatiques et Numériques mutualisée pour 142 213
- ✓ les dépenses liées au siège de Versailles Grand Parc : 63 000 € (nettoyage des locaux : 20 000 €, entretien technique : 14 000 €, eau : 4 000 €, chauffage : 11 000 € et électricité : 14 000 €),
- ✓ les dépenses liées aux véhicules : 9 000 € (carburant et entretien),
- ✓ une provision pour des études financières : 2 937 €,

Des dépenses d'un montant total de 240 000 € ont été malencontreusement omises lors de la finalisation du BP 2019 : contribution au Fonds pour l'emploi des personnes handicapées, subvention à la Caisse d'Entraide, formation du personnel, annonces pour des recrutements, participation au CIG lié au contrat groupe d'assurance statutaire, papier pour les impressions, dépenses d'assurance et frais d'avocat.

Ces dépenses seront financées par un redéploiement interne des crédits avec un recours éventuel à une Décision Modificative en fonction de la réalisation du budget.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** de l'administration générale sont de **100 435,70 €** et se composent :

- de la location d'un local et garage à FR3 au 6 avenue de Paris : 16 800 €,
- de la location de matériel informatique aux communes dans le cadre de la banque communautaire : 40 000 € correspondant à l'amortissement du matériel informatique mis à disposition (sur 5 ans),
- du remboursement par les communes du délégué à la protection des données : 40 000 €,
- de la redevance d'occupation des distributeurs de boissons et d'aliments dans les bâtiments communautaires : 3 635,70 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de l'administration générale sont de **358 516 €** et se composent :

- de l'acquisition de matériels informatique et de logiciels dans le cadre de la banque communautaire informatique à disposition des communes : 148 000 €,
- de divers travaux d'aménagement au 6 avenue de Paris : 11 000 €,
- de l'acquisition de matériel informatique : 42 000 €,
- de l'acquisition de logiciels : 108 621,60 €,
- d'une provision pour dépenses imprévues : 20 000 €, mobilier : 5 000 €,
- matériels divers : 22 894,40 € et matériel d'exposition pour des salons : 1 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex